



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014</p>
--

L'an deux mille quatorze, le lundi 29 septembre 2014 à 19h00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 18 septembre 2014, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANDEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme BRULEBOIS, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI

Etaient excusés : Mme HARTMANN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. SERNE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE)

Etaient absent(s) :

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. Robert MALÉ



Mme MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE).



Le Conseil municipal observe une minute de silence en hommage à Hervé GOURDEL



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Didier DENHEZ, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse et de la santé, répond à une question de M. Pierre CHARDON, Conseiller municipal de la liste de la majorité « Avec vous pour Vincennes » et de M. François de LANDES-de-SAINT-PALAIS, Conseiller municipal de la liste « Osons Vincennes » relatives à la rentrée des classes et à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans notre commune.

M. Gilles PANNETIER, Adjoint au Maire chargé de l'administration municipale, des ressources humaines, des nouvelles technologies et des affaires patriotiques, répond aux questions de Mme Muriel HAUCHEMAILLE et de M. François STEIN, Conseillers municipaux de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relatives à la grève des personnels communaux du 16 septembre et sur les externalisations de services municipaux.



LE CONSEIL

> **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE) **le compte rendu de la séance du 26 juin 2014.**

I. CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL

Concernant le Règlement intérieur du Conseil municipal, **Monsieur le Maire met aux voix :**

un amendement 1 des élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à supprimer dans l'article 4 du Règlement intérieur, la phrase : « Les questions ne donnent pas lieu à des débats, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents »,

l'amendement 1 est rejeté à la majorité (6 voix pour : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI – 37 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANDEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme BRULEBOIS, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA) ;

un amendement 2 des élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à ajouter à la fin du dernier alinéa de l'article 4 du Règlement intérieur, la phrase : « Dans le cas où une question non traitée n'est pas reportée au conseil suivant, elle doit faire l'objet d'une réponse écrite du Maire dans les 30 jours », **adopté à l'unanimité ;**

un amendement 3 des élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à ajouter entre le 2^{ème} et le 3^{ème} alinéa de l'article 13 du Règlement intérieur, une phrase supplémentaire : « Exceptionnellement, à la demande du Maire ou d'un élu, une interruption de séance peut permettre de donner brièvement la parole à des membres du public, pour éclairer le conseil sur l'un des sujets traités lors de la séance » ;

un amendement 4 des élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à supprimer dans l'article 18 du Règlement intérieur, la phrase : « Lorsqu'un membre du Conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues à l'article 15 » ;

un amendement 5 des élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à remplacer les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} paragraphes de l'article 22 du Règlement intérieur, par la phrase : « Mention est faite du titre, de l'objet, de l'auteur du vœu, de son texte et du résultat du vote sur celui-ci au procès-verbal » ;

un amendement 6 des élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à ajouter dans la deuxième phrase de l'article 23 du Règlement intérieur, le terme : « dans la mesure du possible » après « Ils doivent être adressés » ;

un amendement 7 des élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à compléter la première phrase de l'article 26 du Règlement intérieur, par : « et le résumé des débats sur les points ayant fait l'objet de prises de parole » ;

les amendements 3, 4, 5, 6 et 7 sont rejetés à la majorité (6 voix pour : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI – 37 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANDEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme BRULEBOIS, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA) ;

un amendement 8 des élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à ajouter dans l'article 26 du Règlement intérieur un alinéa supplémentaire ainsi rédigé : « Le procès-verbal du Conseil municipal est également mis en ligne sur le site de la ville de même qu'une captation vidéo ou audio de la séance » ;

l'amendement 8 est rejeté à la majorité (5 voix pour : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS – 1 abstention : M. CAGANI – 37 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANDEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme BRULEBOIS, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA) ;

un amendement 9 des élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à rédiger le dernier alinéa de l'article 27 du Règlement intérieur, ainsi : « Un lien vers la rubrique dont disposent les conseillers municipaux de l'opposition sur le site Internet de la ville sera disponible de manière explicite et visible sur la newsletter hebdomadaire dès la page d'ouverture » ;

l'amendement 9 est rejeté à la majorité (6 voix pour : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI – 37 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme BRULEBOIS, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA) ;

un amendement de la liste « Osons Vincennes » visant à remplacer dans le troisième paragraphe de l'article 27 du Règlement intérieur, le chiffre 1500 par 3000 dans la phrase : « 1500 caractères maximum (espaces compris) par les élus de chacune des listes « Osons Vincennes » et « Vincennes, l'humain d'abord » » ;

l'amendement est rejeté à la majorité (6 voix pour : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI – 37 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme BRULEBOIS, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA) ;

un amendement du Maire visant à rédiger dans l'article 18 du Règlement intérieur, la deuxième phrase ainsi : « Aucun membre du Conseil municipal ne peut prendre la parole sans l'avoir obtenue du président. », et à ajouter à la fin du deuxième alinéa, la phrase : « Chaque conseiller municipal dispose d'un temps de parole de cinq minutes sur une affaire inscrite à l'ordre du jour. »

l'amendement est adopté à la majorité (38 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme BRULEBOIS, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA ; M. CAGANI – 5 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS) ;

> **ADOPTE**, à la majorité (6 abstentions : Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. François STEIN, M. Pierre SERNE, M. François de LANDES de SAINT-PALAIS, M. Nami CAGANI), **le règlement intérieur du Conseil municipal annexé à la présente délibération.**

II. FINANCES

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS), **l'adhésion de la Ville de Vincennes à l'Agence France Locale – société territoriale ;**
- > **DÉSIGNE**, à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE), **Monsieur Laurent LAFON en tant que représentant titulaire de la Ville à l'assemblée générale de l'Agence France Locale – société territoriale, et Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL en tant que représentante suppléante ;**
- > **AUTORISE**, à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE), **la souscription de prêts pendant l'année 2014 et octroie la garantie de la Ville de Vincennes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale qui relèvent du statut de bénéficiaires ;**
- > **APPROUVE**, à la majorité (5 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS), **la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2014 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 9 705 000 € pour le budget principal de la ville.**

III. FINANCES, FISCALITÉ

LE CONSEIL

- > **ADOPTE**, à l'unanimité, **un coefficient multiplicateur de 1,20 point au montant de la taxe sur les surfaces commerciales pour 2015.**

IV. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, **les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal ;**

V. DOMAINE, AFFAIRES JURIDIQUES

LE CONSEIL

- > **APPROUVE, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), la cession de la parcelle sise, 54, rue de Strasbourg cadastrée section D n°49 à Vincennes à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France au prix de 1 818 819 € ;**
- > **APPROUVE, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), le cahier des charges de cession qui devra être annexé à l'acte de vente ;**
- > **APPROUVE, à l'unanimité, le projet de protocole transactionnel à intervenir avec d'une part la société TECHNICITE et son assureur AXA France et d'autre part, la société SNTTP, relatif au plateau Georges-SERRE ;**

VI. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- > **ACCORDE, à l'unanimité, la garantie à 100% de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 24 000 € souscrit par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation d'un logement social dans l'immeuble sis 57 rue de la Jarry à Vincennes ;**
- > **ATTRIBUE, à l'unanimité, à l'association FREHA une subvention pour surcharge foncière de 27 300 € pour une opération d'acquisition-amélioration d'un logement social dans l'immeuble sis 28 rue Victor-Basch ;**

VII. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- > **APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu financier de la concession d'aménagement de la ZAC Fontenay et ses annexes présentés par la VINCEM, concessionnaire, pour l'année 2013 ;**

- > **ACCORDE**, à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE), la garantie à 100% de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 6 402 085 € souscrit par la VINCEM auprès de la Caisse de dépôts et consignations pour l'opération de la ZAC Fontenay ;

VIII. CADRE DE VIE, PROPRIÉTÉ

LE CONSEIL

- > **DÉCIDE**, à la majorité (2 abstentions : M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI), de créer à compter du 1^{er} janvier 2015 des redevances de droits de voirie générés par les occupations du domaine public ;
- > **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association « Conseil National des Villes et Villages Fleuris » ;

IX. CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL

- > **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention annuelle avec l'Etat, Ministère de la culture et de la communication, fixant les conditions d'attribution d'une subvention de 27 350 euros pour la mise en place des actions de valorisation du patrimoine vincennois en 2014 ;

X. PETITE ENFANCE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique pour l'ensemble des établissements d'accueil des jeunes enfants de 0-4 ans de la ville de Vincennes avec la Mutualité Sociale Agricole et autorise Monsieur le Maire à la signer ;

XI. SANTÉ

LE CONSEIL

- > **APPROUVE, à l'unanimité, la convention avec la Plateforme de coordination de la vaccination du Val-de-Marne, gérée par la Croix rouge française, pour la mise à disposition d'un local destiné à accueillir une équipe mobile de vaccination et autorise Monsieur le Maire à la signer ;**

XII. SPORTS

LE CONSEIL

- > **APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n°3 visant à compléter la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Vincennes volley club et autorise Monsieur le Maire à le signer ;**
- > **APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n°3 visant à modifier la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Rugby club de Vincennes et autorise Monsieur le Maire à le signer ;**
- > **APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n°3 visant à modifier la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Club olympique vincennois et autorise Monsieur le Maire à le signer ;**

XIII. RAPPORTS ANNUELS

LE CONSEIL

- > **PREND ACTE, à la majorité (2 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), de la présentation du rapport de gestion 2012/2013 de la Société d'économie mixte VINCEM ;**

XIV. RAPPORTS ANNUELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

LE CONSEIL

- > **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Syndicat des eaux d'Ile-de-France au titre de l'année 2013 ;**

- > **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne au titre de l'année 2013 ;**

- VŒUX

> **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par les élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux » visant à expérimenter sur le territoire de Vincennes l'encadrement des loyers sur le parc locatif privé comme prévu dans la loi ALUR, et à étendre cette expérimentation à l'ensemble du territoire concerné par la future Métropole du Grand Paris, **confirmée à l'unanimité.**

> **REJETTE, à la majorité, (6 voix pour : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI – 37 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme BRULEBOIS, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA), le vœu proposé par les élus d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux ».**

> **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par la liste de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes » visant à demander au Conseil régional d'Ile-de-France de bien procéder à l'affectation de la subvention que la Commission permanente a votée le 10 mars 2011 dans le cadre du Contrat « Réseaux verts », **confirmée à l'unanimité.**

> **APPROUVE**, à la majorité, (39 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme BRULEBOIS, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA ; M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI – 2 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN – ne prend pas part au vote : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE), **le vœu proposé par la liste de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes ».**

> **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par la liste « Osons Vincennes » visant à demander en toute urgence une accélération de l'action 22 (création de places) du plan handicap, **confirmée à l'unanimité.**

> **REJETTE**, à la majorité, (6 voix pour : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI – 37 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme BRULEBOIS, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA), **le vœu proposé par la liste « Osons Vincennes ».**



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 17 décembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

**Le Président,
Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ**



Question sur la grève des personnels municipaux du 16 septembre et sur les externalisations de services municipaux

Monsieur le Maire,

Le 16 septembre dernier, les agents des services municipaux, en particulier des crèches municipales, se sont mis en grève pour protester notamment contre l'externalisation du ménage dans ces établissements.

Après certains aspects de la propreté urbaine, du gardiennage, les cantines, c'est donc le ménage dans les crèches qui fait l'objet d'une externalisation. Et ce sans réelle étude sur les gains pour la ville et le fonctionnement du service public de ce mouvement de privatisation des prestations.

Les tensions autour de cette externalisation traduisent à la fois le sentiment de faire l'objet d'une suspicion de manquement voire d'incompétence ou d'inefficacité à l'égard des agents municipaux concernés mais aussi une forte exigence de dialogue social qui semble loin d'être satisfaite.

Ne pensez-vous pas que dans une telle période où l'on modifie profondément l'organisation et les missions de certaines directions de l'administration municipale, il est nécessaire de renforcer, plus que jamais, l'écoute des personnels, l'attention à leurs expressions et leurs besoins et globalement la concertation avec les agents et leurs organisations syndicales ?

Force est de constater que le dialogue est au point mort quand on voit que les agents en sont réduits à se mettre en grève et qu'ils ne sont même pas reçus en délégation par le maire ou un-e adjoint-e lorsque le 16 septembre ils et elles manifestent devant la mairie après un préavis déposé dans les formes légales. Les personnels, dans des services variés de la ville, ressentent aujourd'hui de la fatigue et de l'inquiétude, fatigue car souvent en sous effectifs, et inquiétude sur leur sort car il n'y a aucune information détaillée sur les restructurations et externalisations à venir. A cet égard que pouvez-vous nous dire sur ces futures évolutions de l'administration municipale ? Et quel bilan financier et qualitatif objectif est aujourd'hui à tirer des précédentes externalisation ?

Au-delà comment comptez-vous renouer le dialogue social et renforcer l'écoute des agents de notre ville ?

Les parents des crèches eux sont inquiets car la suppression des personnels d'entretien dans les crèches risque de conduire à une baisse de qualité d'accueil des enfants. En effet, pendant que les auxiliaires de puériculture s'occuperont des livraisons, du rangement des produits d'entretien, il n'y aura plus qu'une personne qui s'occupera des enfants. Comment comptez-vous les rassurer dans ce contexte ?



**Question orale posée par François STEIN au nom de la liste
« Ensemble, Vincennes en mieux » sur la grève des personnels de la Ville**

Monsieur Le Maire et Cher-e-s Collègues,

L'administration municipale a décidé en Juillet que le nettoyage des crèches municipales ne serait plus effectué par le personnel de la Ville mais par un prestataire extérieur. D'après ce qui nous a été dit lors d'une Commission municipale, cette externalisation se traduit par un avenant apporté à un contrat en cours et non pas par un nouvel appel d'offres. Cette modification de service n'a été annoncée aux représentants du personnel que lors d'un Comité Technique le 9 septembre, alors qu'elle était déjà prête à être mise en place.

Devant la brutalité de ce changement et en l'absence de concertation préalable, les sections syndicales FO et CFDT du personnel de la Ville de Vincennes ont appelé à la grève, le 16 septembre dernier, l'ensemble des personnels de la Ville, avec comme mots d'ordre :

**« Non à l'externalisation du ménage dans les crèches,
à la dégradation des conditions de travail du personnel municipal,
aux réorganisations de service dans l'urgence
et sans concertation avec le personnel et ses représentant syndicaux »**

Ce mouvement a été suivi par près d'un quart des agents de la Ville et 250 d'entre eux se sont rassemblés devant l'Hôtel-de-Ville. Vous n'avez pas souhaité recevoir les représentants du personnel à cette occasion. Devant l'ampleur de ce mouvement qui confirme la grande inquiétude des personnels de la Ville face aux choix faits par votre majorité municipale.

Nous souhaitons, Monsieur le Maire, vous interroger sur les points suivants :

- **Quel est votre réponse devant les interrogations légitimes des représentants du personnel de la Ville, quelles garanties pouvez-vous leur donner quant au maintien, voire à l'amélioration, de leurs conditions de travail ?**
- **Comment justifiez-vous ce nouveau désengagement de la Ville, après celui des cantines, dans un secteur sensible comme celui de la Petite Enfance, et pouvez-vous garantir aux parents que la qualité de l'accueil de leurs jeunes enfants ne sera pas affectée par ces changements ?**

- **N'utilisez-vous pas une nouvelle fois le prétexte de ce que vous appelez votre rigueur budgétaire pour réduire systématiquement le champ d'intervention des services de la Ville au profit du secteur privé ?**
-

Réponse de Monsieur Gilles PANNETIER,
Adjoint au maire chargé de l'Administration municipale et des Ressources humaines
aux questions orales de Mme Muriel HAUCHEMAILLE et de M François STEIN,
Conseillers municipaux de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Madame la Conseillère municipale,
Monsieur le Conseiller municipal,
Chers collègues,

Vous m'interrogez sur le mouvement de grève des personnels municipaux du 16 septembre dernier et sur lequel vous me permettez de vous apporter les précisions suivantes.

Il est vrai qu'une réorganisation du fonctionnement de l'ensemble des crèches municipales a été actée. Les mesures que vous évoquez, et qui s'appliqueront dans les semaines à venir, concernent la prestation de nettoyage, désormais assurée par une société prestataire dont c'est le cœur de métier et qui intervient déjà depuis 2010 dans les structures de la Petite Enfance.

Ces mesures ont été prises, dans un contexte économique et budgétaire, que vous savez comme nous, plus que difficile et contraint. En effet, le désengagement de l'Etat envers les collectivités locales prévu par la Loi de Finances, d'ailleurs adoptée par Mme ABEILLE, député vert de notre circonscription, s'élève cette année à 1,5 milliards d'euros et nous impose, de fait, de rationaliser le fonctionnement du service public local afin de ne pas faire peser l'effort sur le seul contribuable Vincennois.

Pour votre bonne information, et pour répondre précisément à votre question, la 2^e phase de cette externalisation permet une économie de près de 700 000 € par an à notre Ville.

De plus, ce système mis en place dans d'autres communes ne semble poser aucune difficulté particulière. De même qu'il a été instauré dans les écoles maternelles depuis de nombreuses années où il fonctionne bien également. A ce que je sache, vous ne nous demandez pas de « remunicipaliser » le nettoyage dans les écoles primaires. Pourquoi dans ce cas faire preuve d'un tel attachement au nettoyage en régie dans les crèches ?

Sachez aussi qu'aucun dialogue social n'est rompu mais que, toutefois, et comme c'est le cas pour tout changement, des interrogations et inquiétudes légitimes émanent des personnels et nous les comprenons ; des craintes sur leurs missions, notamment à cause de la diminution sans précédent de 11 milliards d'euros des dotations aux collectivités locales qui fait courir un vrai risque aux services publics locaux, mais pas seulement ... aussi sur leur pouvoir d'achat. Dois-je rappeler que le Gouvernement actuel a décidé de la fiscalisation des heures supplémentaires qui fragilise une fois encore un peu plus les salaires les plus bas ?

Plusieurs réunions de travail se sont déjà tenues pour présenter aux personnels intéressés la nouvelle organisation à venir.

Bien entendu, la Ville accompagnera également l'ensemble des agents concernés (par des opportunités de reclassement, des points d'étapes sur la mise en œuvre ...) afin de s'assurer que l'application de ce nouveau système se passe dans les meilleures conditions possibles pour les

enfants et le personnel encadrant, en conservant, cela va sans dire, l'objectif de qualité qui a toujours été le nôtre en matière d'accueil des plus petits.

Nous aimerions que sur ce sujet, comme sur tant d'autres, vous adoptiez des attitudes moins politiciennes, à critiquer dans cette salle, les conséquences des décisions que vos amis au Gouvernement et au Parlement ont prises.

Il est vrai qu'en tant qu'élus locaux responsables, certaines questions se posent parfois et que des choix s'imposent...souvent.

**QUESTION ORALE POSÉE PAR
FRANÇOIS de LANDES de SAINT-PALAIS
AU NOM DU GROUPE « OSONS VINCENNES »
RELATIVE À LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Malgré les efforts de la ville pour la mise en place de la réforme, de nombreuses plages horaires ne semblent pas être occupées par des ateliers.

Cela laisse beaucoup d'enfants en étude ou dans la cours.

Enfin, des prestataires semblent n'avoir que des contrats de trois mois.

Nous souhaiterions avoir votre retour sur les rythmes scolaires et les éventuels axes d'amélioration.

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Monsieur le Maire,

Alors que le mois de septembre s'achève, pourriez-vous nous dresser un état des lieux de la rentrée des classes dans notre commune et nous informer des conditions de la mise en la place de la réforme des rythmes scolaires qui s'applique à Vincennes depuis le 2 septembre dernier ?

Je vous en remercie.

Réponse de Monsieur Didier DENHEZ, Adjoint au maire chargé de la Jeunesse et de la Santé aux questions orales de M. Pierre CHARDON, Conseiller municipal de la liste de la majorité municipale "Avec vous pour Vincennes" et de M François DE LANDES DE SAINT PALAIS, Conseiller municipal de la liste « Osons Vincennes »

Messieurs les Conseillers municipaux,
Chers collègues,

Vous m'interrogez sur les conditions dans lesquelles la rentrée scolaire 2014 s'est déroulée ainsi que sur les premiers constats tirés de la mise en place des rythmes scolaires.

La rentrée des 4071 élèves vincennois s'est passée dans les meilleures conditions, ce qui nous a d'ailleurs été confirmé par les directrices et directeurs d'écoles, les enseignants et les nombreux enfants et parents rencontrés lors de la visite de rentrée effectuée par Monsieur le Maire dans l'ensemble des écoles le 4 et 5 septembre derniers.

Dans un premier temps, je souhaite vous confirmer que grâce à l'important travail de prévisions réalisé par le service *Enfance – Jeunesse*, nous avons pu solliciter auprès de l'Inspection Académique une ouverture de classe là où elle était nécessaire (école élémentaire de l'Ouest). Notre action, menée bien en amont, nous a également permis de répartir équitablement les enfants sur l'ensemble du territoire vincennois.

Les travaux courants d'entretien dans les écoles, ont été réalisés conformément au calendrier envisagé à la grande satisfaction des équipes éducatives. L'élémentaire Est-Passeleu bénéficie désormais de nouveaux châssis aux RDC et au 1^{er} étage et donc d'une meilleure isolation, les travaux de rénovation d'accessibilité et d'amélioration acoustique et thermique de la maternelle de l'Ouest et ceux de l'école Clément- Viénot se sont également poursuivis. La maternelle Roland-Vernaudon accueille un tout nouveau dortoir. D'autres interventions d'amélioration sont d'ailleurs déjà programmées pendant les vacances de Toussaint.

S'agissant de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le premier bilan est lui aussi positif. Nous ne pouvons que nous satisfaire de la concertation menée au préalable, et du travail de préparation très anticipé de cette rentrée, qui ont permis à tous les acteurs concernés par cette réforme d'appréhender plus sereinement ce début d'année scolaire, quelque peu différent des autres.

Le temps méridien a, quant à lui a été étendu à deux heures et permet aux enfants, comme les directeurs l'avaient souhaité, de déjeuner dans de bien meilleures conditions. Par ailleurs, plus de 80 ateliers sur ce temps du midi ont été mis en place dans toutes les écoles par les responsables du temps méridien, en partenariat parfois avec certaines associations locales. L'ensemble des familles a été informé par mail des activités proposées à leurs enfants depuis quelques semaines maintenant. Pour votre bonne information, sachez que Monsieur le Maire et moi-même sommes également allés sur plusieurs sites le 12 septembre dernier afin de nous assurer

de la bonne mise en œuvre de cette nouvelle organisation et faire le point avec les équipes sur les difficultés éventuelles qu'elles pourraient rencontrer.

Enfin, dans le cadre de la réforme, la Ville a aussi fourni un effort très important en augmentant de près de 54 % les capacités d'accueil des ateliers après l'école qui débiteront dès le 6 octobre prochain et qui sont chaque année de plus en plus sollicités. Aussi, je ne peux que m'étonner de lire que « ... *de nombreuses plages horaires ne semblent pas être occupées par des ateliers* » ou bien encore « ... *que cela laisse beaucoup d'enfants en étude ou dans la cour* ». Affirmations d'autant plus surprenantes quand les chiffres parlent d'eux-mêmes : là où la Ville ouvre 1212 places, seulement 1025 enfants sont inscrits ...

Vous le voyez, Chers collègues, d'une réforme subie, nous avons eu à cœur de construire un projet enrichissant (450 000 € de dépenses supplémentaires supportées par la Ville – près de 50 animateurs supplémentaires recrutés), car notre sens des responsabilités et l'intérêt des enfants doit primer sur toute autre considération.
